



Paris, le 5 janvier 2023

A l'attention de
Cédric Bourillet Directeur Général de la Prévention des Risques

Comme convenu lors de la réunion avec les OS du 23 décembre, vous trouverez, ci-joint, les remarques que le projet d'Orientations Stratégiques de l'Inspection des Installations Classées (OSPIIC) appelle de la part de SOLIDAIRES IDD (SIDD).

Vous nous excuserez par avance que le fond soit privilégié à la forme, au sortir des vacances de fin d'année.

Chapitre par chapitre

Chapitre 1- POUR DES PROJETS DE QUALITÉ, INSTRUITS DANS DES DÉLAIS MAÎTRISÉS

Votre position sur un nouvel indicateur relatif à la qualité des bureaux d'étude paraît totalement aboutie. SIDD ne partage pas la nécessité de recourir à ce moyen pour parvenir à améliorer la qualité des dossiers et leurs instructions. Premièrement, entre région, cela va mettre à jour une différence d'appréciation des dossiers entre les régions, dossiers qui sont conçus globalement de la même façon sur le territoire national notamment pour les plus importants bureaux d'étude. Il y aura, au final, des régions qualifiées de pointilleuses et d'autres moins. Il y aura aussi un renchérissement des coûts des dossiers, lequel ne garantira pas la diminution des demandes de compléments, mais garantira un renchérissement des exigences des industriels vis-à-vis de l'inspection.

Précisons tout d'abord que l'inspection n'est pas la seule responsable de toutes les demandes de compléments portées par les services de l'État, mais qu'elle en supporte, seule, les contraintes. Précisons également que la volonté générale actuelle et proportionnée aux unités d'œuvre de voir le nombre de demandes de compléments diminué s'inscrit après les années PPRT... et qu'il est nécessaire de donner du temps au temps pour changer de paradigme.

SIDD estime qu'il est nécessaire d'attendre la mise en œuvre de la note du 9 mai 2022 relative aux demandes de compléments des phases amont et proposant de s'en tenir à une seule demande de compléments, avant de se projeter sur d'autres outils. En même temps, des actions en interne de compagnonnage, si nécessaire, des inspecteurs qu'il faut guider vers un juste, suffisant et nécessaire examen des dossiers pourraient être déployées pour satisfaire à la volonté générale et proportionnée aux unités d'œuvre.

La phrase "*Dans le courant de la procédure d'instruction elle-même, les inspecteurs seront appelés à utiliser au mieux les possibilités offertes par les textes réglementaires sur les procédures d'autorisation, par actions en temps masqué et anticipations d'étapes à venir, afin d'optimiser les délais d'instruction des dossiers ressentis par les exploitants*" extraite de ce chapitre mériterait une précision.

Chapitre 2- UNE ACTION PLUS RÉVOLUE CONTRE LES FILIÈRES ILLÉGALES ET LES EXPLOITANTS EN NON-CONFORMITÉ IMPORTANTE

De manière globale et même si nous comprenons bien la volonté d'améliorer l'efficacité et la position de l'inspection, SIDD porte à votre connaissance des craintes par rapport à vos intentions de faire porter à l'inspection une charge de travail aux inspecteurs en matière pénale supplémentaire et très énergivore pour

un ou deux cas par an généralement. Si les effectifs de la justice et de la gendarmerie sont insuffisants pour suivre les dossiers que l'IIC leur transmet, ce n'est pas aux inspecteurs d'assumer dorénavant cette charge de travail. Ceci dénote en plus de certitudes trop appuyées concernant notre capacité à faire mieux que des agents formés spécifiquement sur le sujet.

Chapitre 3- ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ET L'IMPACT DES ACTIONS MENÉES

SIDD considère que l'efficacité de l'inspection est déjà portée à son maximum, voire même le dépasse, compte tenu des heures supplémentaires non rémunérées effectuées par un grand nombre d'inspecteurs.

SIDD réitère ce qu'elle vous a indiqué, il y a peu. Le ministère doit adapter son discours et ses priorités pour diminuer le mal-être des inspecteurs. On ne peut pas dire aux agents d'attendre 2 ans encore et des renforts à venir au rythme de travail actuel. Ce n'est pas acceptable pour une organisation syndicale qui entend porter la voix d'agents dont la difficulté est aussi flagrante, perceptible et démontrée.

La professionnalisation du traitement des plaintes par des télédéclarations est une mesure dans l'air du temps. Il faut veiller à la manier avec précaution notamment eu égard à l'usage du numéro de téléphone de contact donné. D'autant plus que le déploiement de télédéclaration devrait conduire à voir le nombre de signalements fondés ou non augmenter vraisemblablement.

Quant à l'adaptation des modalités de réglementation que vous appelez de vos vœux par une approche d'arrêtés « *sveltes* » ; SIDD estime d'une part qu'il s'agit de vœux déjà formulés depuis déjà fort longtemps et d'autre part que cette adaptation ne passera pas par des seules préconisations hiérarchiques, fussent-elles prononcées par le premier inspecteur de France...

Chapitre 4- LA TRANSPARENCE, LA COMMUNICATION, LA CONCERTATION

Relativement au passage d' « *un accent plus particulier sera mis sur la préparation de kits d'appropriation (livrets, FAQ, guides, capsule vidéo) lors d'évolutions réglementaires notables* », SIDD vous propose surtout de tout mettre en œuvre pour éviter des évolutions notables. SIDD croit se souvenir de retours ambigus sur les documents « *entrepôts* ». De manière générale, SIDD estime que pour les inspecteurs et leur santé, l'heure est à la digestion des dernières modifications plutôt qu'à l'ingestion de nouveautés.

Sur le passage : « *"Le dispositif de mise sous « vigilance renforcée » d'exploitants pour lesquels les enjeux de retour à la conformité sont les plus importants sera mis en œuvre sur l'ensemble de la période, avec une mise à jour périodique de la liste des exploitants et des plans d'actions associés"*, il conviendrait de préciser quelle sera la publicité donnée sur la liste de ces exploitants.

Sur le passage : « *Il sera proposé des dispositions réglementaires afin que leur fonctionnement soit plus ouvert avec l'ouverture de certaines réunions aux journalistes et la diffusion de certains de ces débats sur Internet (par exemple, une réunion sur deux)* » ; SIDD a bien entendu votre argumentaire sur le manque d'appropriation et de retransmission des CSS par les élus locaux notamment et votre constat positif au recours à la diffusion sur internet des conseils municipaux que vous souhaitez copier.

Sur ce point, SIDD s'oppose totalement à votre volonté, pour plusieurs raisons :

- Les inspecteurs sont des fonctionnaires qui n'ont pas fait le choix de devenir des personnes publiques. Les élus locaux ont fait ce choix. Devenir une personne publique et identifiée par la grâce d'une vidéo en ligne sur internet implique beaucoup de choses, notamment sur des sujets qui peuvent devenir sensibles.
- Il y a une difficulté à évoluer devant une caméra et tous les inspecteurs ne maîtriseront pas parfaitement cet exercice. Leur hiérarchie s'empressera d'inscrire ces concertations dans leurs objectifs et de les évaluer par la suite. La communication publique est un métier qui requiert des formations.

- La diffusion de certains débats est de nature à verrouiller la parole lors des instances de concertation.
- Depuis toujours, vous déployez le concept de la chaîne de l'inspection par rapport aux responsabilités. Parfaitement identifié sur Youtube, l'inspecteur resterait seul en première ligne.
- Enfin, on peut se souvenir, que fin novembre, un drame est venu endeuiller la direction des finances publiques (un autre agent a été violemment agressé le 21 décembre dernier). De telles extrémités pourraient se dérouler aussi vis-à-vis d'un IIC parfaitement identifié.

SIDD se permet de vous l'écrire : ce n'est pas une bonne idée. Pour conclure, en adaptant une citation prêtée initialement à Montesquieu, indiquons que les toujours mieux et toujours plus sont parfois les ennemis du bien.

Chapitre 8- LES COMPÉTENCES

L'ambition d'un tutorat reconnu de 20 jours est une bonne chose qui se heurtera aux objectifs fixés en DREAL/UD/UiD/DDPP et qui ne sera pas reconnu dans le décompte de la charge de travail des tuteurs vraisemblablement, sauf à le mentionner expressément.

De la même manière, le management, par exemple des chefs de cellules, n'est absolument pas pris en compte, alors que ces tâches augmentent au fur et à mesure de l'intégration de nouveaux profils. Le management de proximité, qui apporte une valeur ajoutée indéniable est occulté puisque ces agents ont les mêmes objectifs de visite que les autres inspecteurs.

Également, en considérant que le chapitre des ressources humaines de l'IIC est un chapitre prégnant actuellement du fait des difficultés de recrutement, SIDD estime que ce chapitre aurait mérité un développement beaucoup plus approfondi.

En tant que dernier point, SIDD vous exprime son regret de ne pas avoir constaté la présence dans ce plan d'un chapitre sur le rôle, le travail, les perspectives des agents administratifs qui participent eux-aussi à la chaîne de l'inspection et qui y participent même de plus en plus.

Voilà, M. Bourillet, une synthèse, réalisée sur la base des retours de quelques inspecteurs chevronnés répartis sur tout le territoire, que Solidaires IDD vous propose de prendre en compte.



Pour SOLIDAIRES IDD
Dominique RUMEAU